

Initiatives ministérielles

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai une question pour la ministre.

J'ai trouvé très intéressantes les observations qu'elle vient de faire sur cette mesure législative et sur la création d'une Table ronde nationale. En fait, en y ajoutant quelques qualificatifs, j'aurais pu les faire moi-même. On aurait pu les faire n'importe quand. Certes, il devenait urgent de créer une table ronde.

J'ai entre les mains un document publié au printemps 1992 par la Table ronde nationale. Cela fait donc presque un an.

La première page de ce rapport raconte comment ce projet de loi a vu le jour. Si vous me le permettez, j'aimerais citer le passage suivant à l'intention de la ministre: «Suite à une promesse faite en juin dernier. . . Soit en 1991. . . appuyée subséquentement par le premier ministre, le ministre de l'Environnement a déposé, le 10 avril 1992, à la Chambre des Communes, le projet de loi C-72 visant à faire de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie un organisme permanent et indépendant ayant pour mission de jouer un rôle catalyseur dans la définition, l'interprétation et la promotion, pour tous les secteurs de la société canadienne de même que pour toutes les régions du pays, des principes et de la pratique du développement durable».

• (1625)

Ce qui est important dans tout ce que je viens de lire c'est que la promesse avait été faite en juin 1991. Le projet de loi a été déposé en avril 1992. Cela fait presque un an que cette mesure législative est sur la table. Elle est importante. Presque tous les députés, si ce n'est tous les députés, l'appuient. Comment se fait-il qu'il ait fallu toute une année à ce gouvernement pour adopter une mesure législative de cette importance?

Mme Browes: Ce projet de loi a été présenté à la Chambre des communes en avril dernier, après d'amples consultations auprès des membres de la Table ronde et de bien d'autres personnes. C'était une décision importante à prendre que de présenter un projet de loi pour constituer cette table ronde en organisme entièrement séparé du gouvernement, mais, comme je l'ai dit, agissant en partenariat avec ce dernier.

Si nous repensons à la séquence d'événements qui se sont produits depuis avril 1992, soit il y a moins d'un an, il

y a eu le Sommet de la Terre au Brésil, où des gens de tous les secteurs de la société se sont rencontrés; des centaines et des centaines de Canadiens ont participé à la préparation de la présentation du Canada au sommet de Rio. Les membres de Table ronde ont vraiment agi comme chefs de file au cours des discussions préparatoires.

Entre-temps, la Table ronde a étudié activement les questions qui lui ont été confiées. Elle s'est intéressée énormément aux instruments économiques du point de vue de leur utilisation en regard de l'environnement et des indicateurs environnementaux. Pouvons-nous utiliser les impôts et faire appel à diverses expériences économiques pour résoudre les problèmes environnementaux? Pouvons-nous employer des moyens économiques pour obtenir que les gens agissent de la bonne façon?

Ces questions ont toutes fait l'objet d'un débat entre les membres de la Table ronde. En fait, leur travail à cet égard a servi à la préparation du document de travail qui a été soumis récemment aux Canadiens dont on espère recevoir des renseignements, des suggestions et des idées sur les indicateurs économiques et la façon de les utiliser.

Les membres de la Table ronde, présidée par M. George Connell, ont été très actifs; j'ai participé moi-même à quelques-unes des rencontres et je dois dire que ce sont des Canadiens très dévoués de tous les secteurs de la société qui consacrent beaucoup de leur temps à discuter de ces questions et à enrichir le consensus déjà existant.

Il est donc temps pour nous de présenter ce projet de loi afin d'institutionnaliser cette Table ronde qui a fait un excellent travail ces dernières années et qui a donné l'exemple aux provinces, aux municipalités et aux régions qui ont, elles aussi, mis sur pied des tables rondes.

Je crois qu'il faut reconnaître le travail que la Table ronde a accompli, l'orientation qu'elle a proposée, non seulement en matière de politiques, mais aussi en vue d'encourager et d'amorcer des actions concrètes qui ont été profitables pour les Canadiens et ont aussi donné l'exemple à la communauté internationale.

Je tiens à remercier mes collègues d'en face pour l'appui enthousiaste que les deux partis d'opposition ont manifesté à l'égard de ce projet de loi présenté par le ministre de l'Environnement. Nous espérons qu'il sera adopté bientôt.